

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

Ceci est une communication publicitaire.
Veuillez vous référer à la note d'information de la SCPI et au document d'informations clés
avant de prendre toute décision finale d'investissement



Nouvelle acquisition pour CRISTAL Life

La SCPI des Besoins essentiels a signé ce trimestre l'acquisition d'un immeuble neuf au sud de l'agglomération de Lyon pour un montant de 8,9 M€.

Érigé en 2023, cet actif **écoresponsable** est certifié par le label « **BREEAM** », au rang « Very Good », en parfait alignement avec le niveau de conformité énergétique exigé par le décret tertiaire.



Prix AEM HT
8,9 M€



Superficie
3 835 m²



Localisation
Saint-Fons (69)



Bail
12 ans ferme

Ces quatre étages de bureaux sont situés au cœur de la Vallée de la Chimie, identifiée comme berceau historique de l'industrie chimique en France. Cette zone concentre un écosystème d'innovations de premier plan en terme de productions industrielles. Avec des

espaces flexibles et compétitifs au service du bien-être et des usages adaptés aux nouveaux modes de travail, elle bénéficie d'une **connexion multimodale stratégique** !



Le locataire en place est le groupe Adisseo : industriel français, filiale du groupe international Blue Star. Adisseo figure dans le top 3 des **leaders mondiaux** du domaine des additifs pour l'alimentation animale. Ces locaux seront dédiés à la mise en place de leur centre de recherche et d'innovation.

En signant un bail de 12 ans ferme, notre locataire affirme sa volonté de s'installer durablement dans un actif de qualité !

Une question ?

N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse

contact@inter-gestion.com

ou par téléphone au

[01 43 12 52 52](tel:0143125252)

L'Équipe Inter Gestion REIM



Siège Social Inter Gestion REIM - 38, avenue de l'Opéra 75002 PARIS - Tél : 01 43 12 52 52
Société Anonyme au capital de 240 000,00 euros - N° SIRET 345 004 436 00068
Société de gestion agréée en France sous le n° GP 12000008 et réglementée par l'AMF

AVERTISSEMENTS

Avant de prendre sa décision, l'investisseur doit se souvenir que le placement en parts de SCPI :

- Ne saurait être entrepris que dans une **perspective de plusieurs années** – dix ans au minimum – délai nécessaire pour que la valorisation des parts ait compensé au moins partiellement les charges initiales inhérentes à l'acquisition d'immeubles et également les frais liés à la souscription des parts.
- Demeure un **placement à caractère immobilier**. En conséquence, la régularité de ses résultats (revenus et évolution du prix de la part) est directement dépendante de la conjoncture économique.
- La Société de gestion **ne garantit aucun objectif de rentabilité**. Les revenus potentiels peuvent varier à la hausse comme à la baisse ainsi que la valeur de la part.
- Est soumis à la **transparence fiscale** qui impose le résultat de la société entre les mains des associés au prorata de leur participation dans la société. Ainsi, le revenu imposable peut-il, dans certains cas, être supérieur aux revenus effectivement distribués par la SCPI. La Société de gestion transmet aux associés les éléments nécessaires à la déclaration annuelle des revenus.
- Présente un **risque de perte en capital et de liquidité**.

La note d'information de la SCPI, le document d'informations clés, les statuts, les bulletins de souscription, le dernier bulletin trimestriel d'information ainsi que le dernier rapport annuel sont disponibles en langue française auprès d'Inter Gestion REIM ou sur le site www.inter-gestion.com

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)